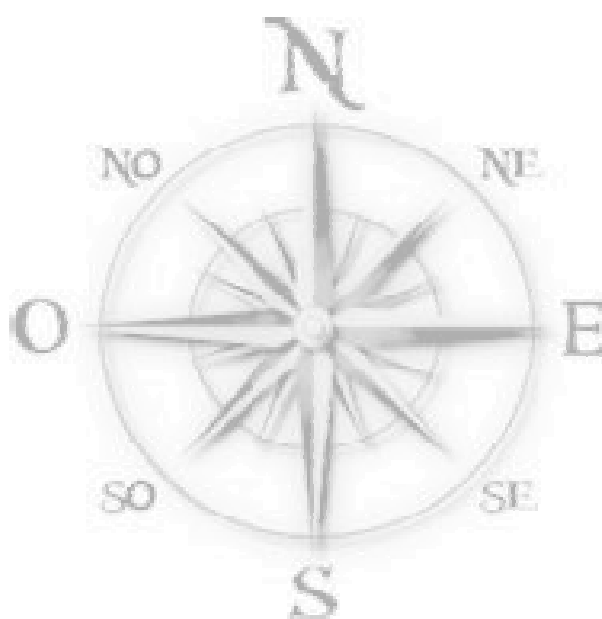


# GUIDE DES CONSEILS DE LA VIE LOCALE

2003-2017



VILLE DE   
**TOURS**



## POURQUOI CE GUIDE ?

### NOS 3 ANNEES D'EXPERIENCE

Ce guide est un point d'étape délivré par les acteurs de la période de lancement du CVL. C'est un outil pour l'action, nourri du travail en commun, riche des enseignements qu'offrent une meilleure connaissance mutuelle et l'apport réel à la démocratie.

Retenons trois illustrations qui, en cette étape de jeunesse, caractérisent le bilan positif d'un CVL actif et réalisateur :

#### UN LIEU DE COMMUNICATION ET D'ECHANGE :

L'historique des thèmes abordés en CVL vous fera découvrir nos possibilités de prise de parole et d'écoute entre concitoyens, la réflexion commune des citoyens, associations et élus, l'apprentissage de la complexité de la gestion collective.

Parler sur un pied d'égalité.

Réfléchir en relation avec les élus et les services techniques.

Un champ est ouvert pour la démocratie participative.

#### L'EMERGENCE DE NOMBREUSES IDEES D'AMELIORATIONS DU QUOTIDIEN DES QUARTIERS :

A travers les actions lancées par le CVL, vous constaterez des réalisations significatives, un gisement d'initiatives pour mieux vivre ensemble :

→ achat de mobilier urbain (bancs, aires de jeux, appuis vélos...)

→ Améliorer la visibilité du Patrimoine (panneaux, parcours pédestres...)

→ réflexions plus générales sur les questions collectives (circulation, voirie, commerces...)

Cette dynamique contribue à l'élaboration et à la consolidation du bien collectif.

#### LA CAPACITE DE GENERER UNE CONFIANCE MUTUELLE ENTRE LES CITOYENS DU SECTEUR :

Ainsi, tout habitant désigné par tirage au sort peut participer, au nom de tous, à l'élaboration de projets et donner son avis. Cette contribution, associée et confrontée positivement dans le groupe, permet une expression légitime du secteur et renforce la représentation de l'intérêt général dont les élus sont en charge.

Dans ce contexte, notre légitimité d'acteurs repose sur le volontariat pour la fonction et l'exercice de celle-ci dans les réunions publiques et les groupes de travail.

Nous avons besoin de consolider nos acquis, de disposer d'un outil méthodologique, de passer le relais.

Gageons que ce guide se bonifiera au fil des prochaines expériences du CVL et de ses membres.

En attendant de vous rencontrer lors des prochaines réunions, nous vous souhaitons une bonne lecture.

*Les membres du CVL de Tours Est  
initiateurs de ce guide*

### *Sources :*

Initiative de la municipalité s'appuyant sur le cadre législatif de la loi 2002-276 du 27 février 2002, dite de démocratie de proximité.

#### *Délibérations du Conseil Municipal :*

**24 mars 2002** : Charte de fonctionnement des CVL; **16 octobre 2002** : découpage de la ville en 4 secteurs (Nord, Ouest, Est, Sud)

**18 novembre 2002** : composition des CVL; **2004, 2009 et 2011** : révision de la Charte

### OBJECTIFS

*Le conseil de la vie locale* est un approfondissement de la démocratie en complémentarité du rôle des représentants élus de la collectivité territoriale.

#### **Originalité de son mode de recrutement :**

- collège élus
- associations
- citoyens

La désignation par tirage au sort qui, tout en s'appuyant sur l'égalité de tous (un homme = une voix), permet, par le renouvellement régulier des volontaires, l'expression permanente et légitime de tous (tous ayant confiance dans les capacités de chacun et chacun ayant confiance dans les réflexions et réalisation du groupe)

#### **Lieu constitutif du débat public :**

Les travaux du CVL prennent place dans les différents dispositifs de pilotage et de conduite de projets municipaux préexistants:

- Réunions publiques par projet municipal
- Comité de suivi de la charte du Vieux Tours depuis 1997 (citoyens, commerçants et institutions)
- Conseils consultatifs de quartiers dans le cadre de la politique de la ville depuis 1999
- Commissions municipales thématiques (vélo, handicapés...)

### LE ROLE DU CVL

#### **Organe de participation comme lieu d'information et d'échange avec les élus et l'administration locale** (consultation) :

- Présentation du budget municipal par Monsieur le Maire
- Interventions thématiques des élus et des services.
- Réunions thématiques et groupes de travail
- Lieu régulier d'expression d'attentes du terrain sur une diversité de sujets (y compris sur des thèmes de citoyenneté ou sur des sujets sensibles d'intérêt général)

#### **Participation à la gestion par son pouvoir d'initiative locale et par la disposition d'un budget d'investissement qui lui a été délégué** (expertise) :

- Pour les projets entrant dans le périmètre d'intervention (décision de contribution du budget délégué de 35000€ pour l'année 2012)

#### **Instance de proposition :**

- Le CVL est contributeur au pouvoir d'orientation de la Municipalité.
- Il exerce à ce titre une force de proposition ascendante dans l'accompagnement des projets.

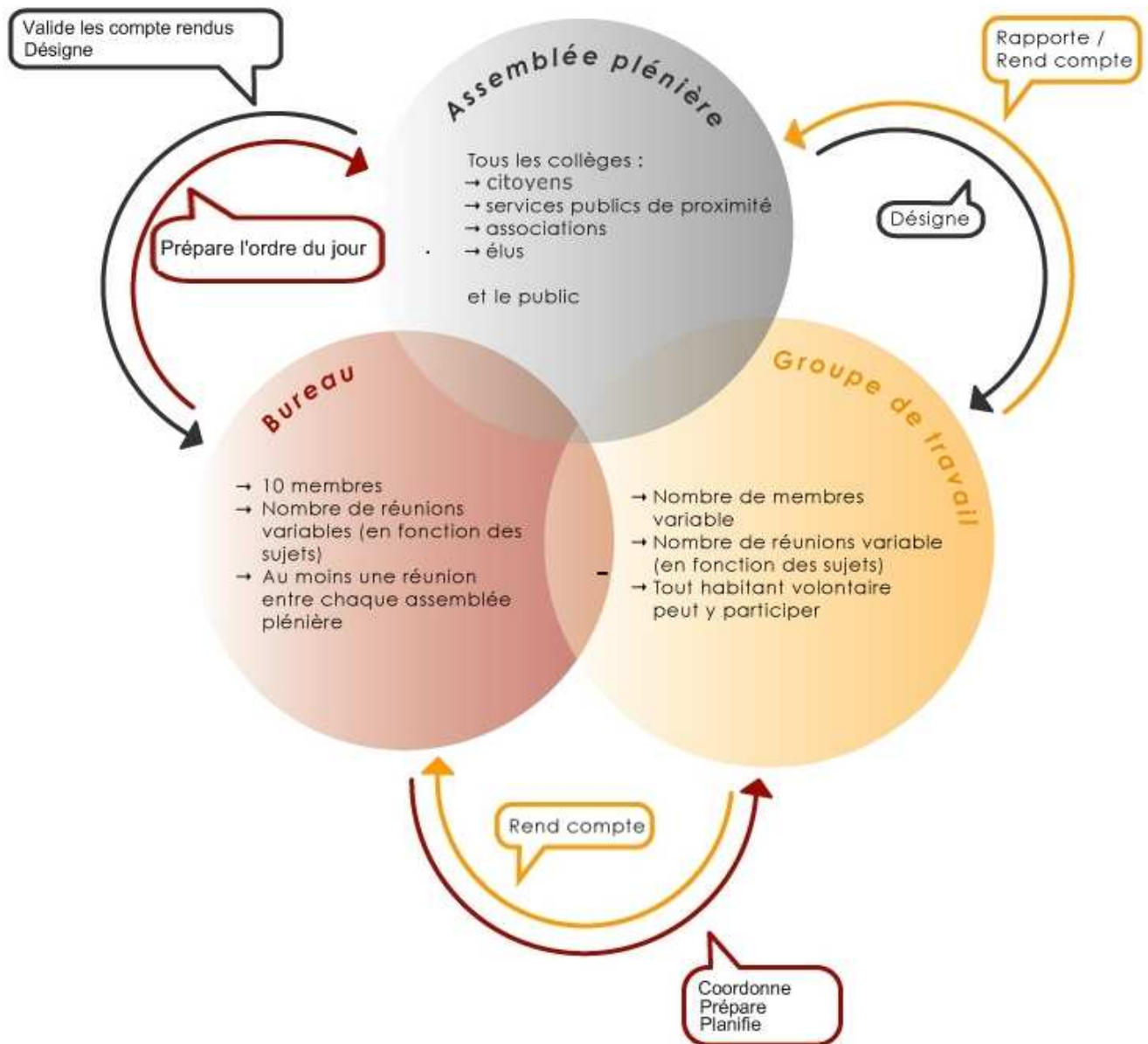
Essentiellement informé, le CVL n'est pas actuellement saisi et consulté pour formuler un avis avant décision sur les projets pilotés par la collectivité territoriale. Le CVL a donc la possibilité d'être informé, de contribuer à la réflexion voir d'émettre des vœux sur les sujets d'intérêt général le concernant sans pour autant interférer sur les grands projets des collectivités territoriales.

Le CVL est, par ses thématiques et par sa pratique, un lieu de formation citoyenne.

# ORGANISATION – FONCTIONNEMENT

## ORGANISATION:

Les instances – Mode de fonctionnement des séances



### Spécificités de la composition des collèges :

- *Les citoyens* : possibilité de faire à nouveau acte de candidature après une année d'interruption
- *Les associations* : sont recherchées celles qui ont des activités liées à la vie des quartiers (en font parti, les centres sociaux)
- *Le collège des services public de proximité* : regroupe des services municipaux et d'autres services extérieurs
- *Les élus* : désignés par le conseil municipal et invités (conseillers généraux, députés)

Les CVL, instances de débat public peuvent être saisis de toutes questions par l'intermédiaire du service des CVL.

Les réunions plénières sont ouvertes au public.

Tout habitant peut participer au(x) groupe(s) de travail de son choix en en faisant la demande.

## FONCTIONNEMENT

### SEANCES PLENIERES :

Un adjoint au maire préside et anime les réunions plénières (~~il ne participe à aucun bureau ni aux groupes de travail~~).

Les séances plénières se réunissent quatre à cinq fois dans l'année

D'une manière générale l'ordre du jour est le suivant :

- approbation du précédent compte rendu
- suivi des Groupes de travail
- points d'informations diverses et/ou dossiers thématiques
- discussion autour de la ligne budgétaire
- questions diverses

Lors de la réunion d'installation en début d'année civile, Mr le Maire présente les orientations et le bilan de l'année ainsi que les projets concernant le secteur.

### BUREAU:

Le bureau anime le CVL et organise les séances plénières. Il élabore son propre calendrier.

### GROUPE DE TRAVAIL:

Mis en place en séance plénière pour la durée nécessaire à l'atteinte de ses objectifs. Il a vocation, à ce jour, à traiter un thème spécifique.

Il s'auto organise

→ Rôles (selon les besoins) :

Animateur(s)  
Rapporteur  
Secrétaire

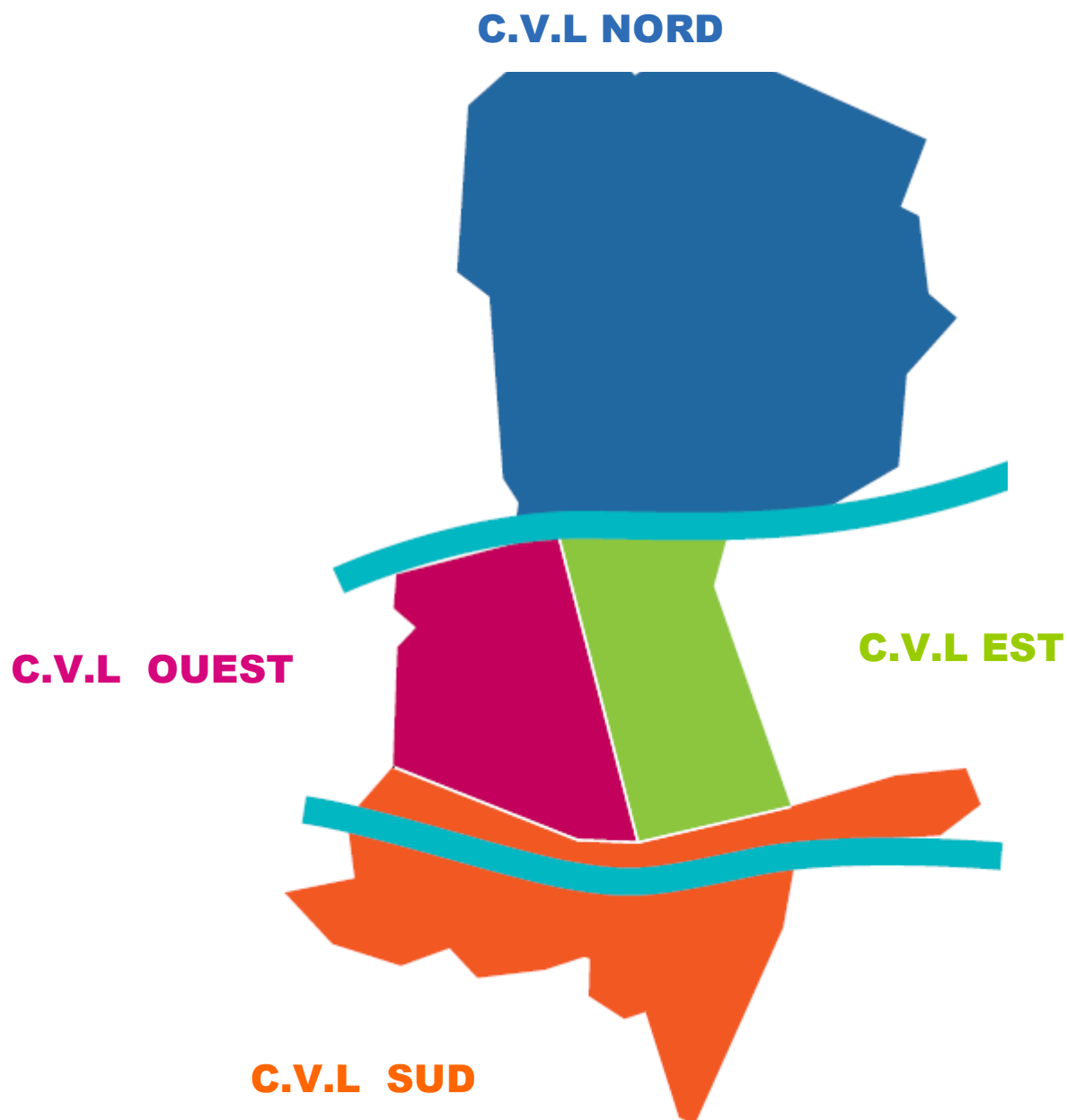
→ Objectifs et méthodes

Rythme des réunions

→ La communication :

Comptes rendus envoyés au groupe de travail  
Restitution orale en séance plénière et en bureau  
Selon les besoins, cette restitution est annexée au compte rendu des séances plénières

Tous les supports d'information (guide, site internet) ont vocation à évoluer



Le territoire de Tours-Nord est délimité au sud par la Loire.

Le territoire de Tours-Est est délimité :

- au nord par la Loire
- à l'ouest par la rue Nationale et l'avenue de Grammont
- au sud par le boulevard Richard Wagner.

Le territoire de Tours-Sud s'étend au sud des boulevards Richard Wagner, Winston Churchill et Louis XI.

Le territoire de Tours-Ouest comprend les parties situées entre :

- la Loire
- la rue Nationale et l'avenue de Grammont
- les boulevards Winston Churchill et Louis XI

## LES INVESTISSEMENTS DU CVL OUEST

### Projets 2004

### Engagement

Électrification du kiosque du jardin des Prébendes	12 000€
3 bancs au square de la rue Febvotte	1 800€
Réaménagement de la piste de skate de l'Île Simon	10 000€
Rampe d'accès handicapés au Point Relais Insertion	6 200€
<b>TOTAL</b>	<b>30 000€</b>

### Projets 2005

### Engagement

Réfection de la piste de skate de l'Île Simon	20 000€
Île Simon	5 000€
Panneaux d'informations	8 000€
Boîtier électrique aux Prébendes	450€
Supports vélos	680€
Bancs	800€
<b>TOTAL</b>	<b>34 930€</b>

### Projets 2006

### Engagement

Terrains de boules (Île Simon, Place de la Riche)	6 996,60 €
Jeu d'échec de jardin (Prébendes)	996,27 €
Illuminations	5 995,07 €
Mobilier urbain (barrières, potelets, bancs, corbeilles, appuis vélos)	1 8851,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 839,44 €</b>

### Projets 2007

### Engagement

Chariot pour le jeu d'échecs des Prébendes	780 €
Agrandissement d'un terrain de boules	1 500 €
Mobilier urbain	9 500 €
Aire de jeux dans la cour Jules Renard	23 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 780 €</b>

<b>Projets 2008</b>	<b>Engagement</b>
Aire de jeux	28 154,42 €
Table de Ping Pong pour l'Ile Simon	2980,55 €
Mobilier urbain	1927,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>33062,34 €</b>

<b>Projets 2009</b>	<b>Engagement</b>
Participation à l'achat du terrain multi-sports au Champ Boulboul	10 000,00 €
Complément d'aménagement pour le terrain Delpérier	11 000, 00 €
Achat d'une rampe d'accès handicapés Antenne sociale Courteline	9830,00 €
Mobilier urbain (2 bancs et 2 banquettes)	2662,30 €
Ajout d'un élément d'aire de jeux (Ile Simon)	510,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 002,51 €</b>

<b>Projets 2010</b>	<b>Engagement</b>
Réaménagement place Henri Langlois (mats et traverses)	2474,26 €
Réaménagement place Letellier (appuis-vélos, banquettes, poubelles)	3408,63 €
Participation à l'enfouissement de containers rue Lamartine/Courteline	21 000,00 €
Mobilier urbain	7858,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 741,55 €</b>

<b>Projets 2011</b>	<b>Engagement</b>
Table de ping-pong pour le jardin Boylesve	3 649,00 €
Bancs pour le jardin Boysleves	5 001,67 €
Poubelles pour le jardin Boyleves	1 148,16 €
Toilettes sèches pour l'Ile Simon	16 277,56 €
Rideaux électriques centre social Maryse Bastié	2351,65
<b>TOTAL</b>	<b>28 428.04 €</b>



**Projets 2012****Engagement**

Stores pour l'espace Tonnelé	5 000,00 €
Participations pour le projet de carrefour à feux	10 000,00 €
Nettoyage sculpture Général Meusnier	9 926,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 926,00 €</b>

**Projets 2013****Engagement**

Aires de jeux places Fonck et Montgolfier	25 000,00 €
Achat de bancs pour la rue Michel Baugé (quantité : 4)	2 234,12 €
Achat et pose de tables de pique nique pour l'Île Simon (quantité : 3)	1 739,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 973,55 €</b>

**Projets 2015****Engagement**

2 portiques (4 balançoires) + nid d'oiseau pour l'Île Simon (quantité 5)	11 741,59 €
Tables de pique nique (Île Simon, quantité 3)	1 123,20 €
Gravure sur les blocs de pierre (fin projet paysager Île Simon)	432,00 €
Buste Sourdillon (restauration)	1 630,20 €
Canipropres (quantité : 4)	1 301,52 €
Jeux à ressorts pour l'espace aménagé de la rue du Chemin de fer (quantité : 3)	3 525,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 754,11 €</b>

**Projets 2016****Engagement**

Achat de bacs à plantes pour la place Gaston Pailhou (quantité : 5)	7 104,00 €
Achat d'une copie du buste de Sourdillon	5 760,00 €
Socle pour le buste Sourdillon	1 801,64 €
Mobilier/Aménagement Île Simon	5 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 965,64 €</b>

## HISTORIQUE DES PRINCIPAUX SUJETS TRAITES PAR LE SECTEUR OUEST

<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le stationnement dans le secteur Ouest</li> <li>- Le réaménagement de la place Thiers</li> <li>- Le nettoyage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les espaces verts dans le secteur Ouest</li> <li>- Point d'information sur le quartier Courteline</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'information sur l'animation des bords de Loire en été</li> <li>- Présentation de la collecte sélective dans le quartier du Vieux Tours</li> <li>- Comment améliorer les économies d'énergies en ville ?</li> </ul>
<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'information sur le prochain festival Rayons Frais</li> <li>- Présentation des projets d'aménagement d'espaces verts dans le secteur</li> <li>- Discussion sur les projets d'urbanisme du quartier Febvotte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation et discussion des centres sociaux Courteline, Maryse Bastié et Giraudeau</li> <li>- Information et débat sur la restructuration du réseau de bus et le projet de tramway à Tours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de restructuration du réseau de bus à Tours</li> <li>- Dossier : la collecte des déchets dans le secteur Ouest</li> <li>- Présentation des outils collaboratifs sur le site des CVL</li> </ul>

## HISTORIQUE DES PRINCIPAUX SUJETS TRAITES PAR LE SECTEUR OUEST

<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier : les animations dans les jardins du secteur Ouest</li> <li>- Point d'information sur les aménagements de quartier du secteur Ouest</li> <li>- Dossier : la propreté urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'information sur le Projet 244 (laboratoire des Arts de la rue)</li> <li>- Présentation du projet de réaménagement de la place de la Victoire et de la rue du Grand Marché (Vieux Tours)</li> <li>- Point d'information sur la sécurité et les nuisances sonores à Tours Ouest</li> <li>- Présentation du projet de Centre social de l'association Courteline</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier : le tri des déchets</li> <li>- Dossier : la question de l'eau</li> </ul>
<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du diagnostic du territoire de Tours Ouest par l'Association Courteline</li> <li>- Présentation de l'aménagement de la partie ouest de la place de la Victoire</li> <li>- Présentation des véhicules du parc auto de la Ville de Tours</li> <li>- Présentation du réaménagement des abords des Halles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la procédure municipale autour de l'implantation des antennes relais en Ville de Tours</li> <li>- Etat des lieux des pistes cyclables en ville</li> <li>- Présentation des Comités de quartier du secteur Ouest</li> <li>- Présentation du service de la Collecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'information sur les aires de jeux du secteur Ouest</li> <li>- Présentation d'un projet de quartier par L'association ECOPIA (Etudes, Conseil et Organisation de Projets et d'Initiatives Artistiques)</li> </ul>

## HISTORIQUE DES PRINCIPAUX SUJETS TRAITES PAR LE SECTEUR OUEST

<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation : le service de la Propreté Urbaine et la question du traitement des graffitis en ville</li><li>- Dossier : le Zéro Phyto à Tours</li><li>- Point d'information sur la modification de la Charte de fonctionnement des CVL</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation : la Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques (DPGR)</li><li>- Présentation générale : l'urbanisme</li><li>- Présentation : les illuminations de Noël et l'éclairage public</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les aménagements cyclables et la politique des zones 30 en ville</li><li>- Présentation de la Police Municipale et des ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique)</li></ul>

## LEXIQUE

**Bilan d'activité** : chaque année, un bilan est dressé par chaque C.V.L. retraçant ses réalisations, ses groupes de travail et leurs résultats et plus largement l'ensemble des sujets abordés.

**Budget participatif** : chaque C.V.L. dispose d'une enveloppe budgétaire d'investissement (30 000 euros en 2004, 35000 euros à partir de 2007) qui lui permet de réaliser plusieurs projets d'investissements sur leur territoire d'action.

**Bureau** : le bureau du C.V.L. a pour mission principale de valider le compte-rendu de la réunion plénière passée et d'organiser le travail entre 2 réunions plénières.

**Charte des C.V.L.** : elle régit le fonctionnement des C.V.L. Elle précise la composition des différents collèges ainsi que celle du bureau et établit également les objectifs et les rôles des C.V.L.

**Collèges** : chaque C.V.L. est composé de 4 collèges : les citoyens, les élus, les associations / comités de quartier, et les services publics de proximité. La composition de ceux-ci est définie dans la Charte des C.V.L.

**Communication** : les comptes-rendus des réunions plénières sont régulièrement diffusés dans le journal municipal *Tours-Infos* d'une part, et sur le site Internet de la ville ([www.tours.fr](http://www.tours.fr)) d'autre part.

**Coordonnateur des C.V.L.** : il a pour rôle essentiel, au sein de la mairie, d'organiser les réunions plénières, de rendre réalisables les projets émis par les membres et de faire le lien entre les différents services.

**Évaluation** : au terme de ce premier cycle de fonctionnement (un peu plus d'1 an) une évaluation a été pratiquée. Les conclusions de celle-ci ont permis de réajuster le fonctionnement des C.V.L. pour une efficacité accrue.

**Groupes de travail** : ces groupes de travail sont créés en réunions plénières dans le but de réfléchir sur des thèmes spécifiques ou de réaliser des projets précis. Tous les membres du C.V.L. peuvent y participer, certaines associations ou personnes non-membres peuvent y être associées en qualité d'expert.

**Informations** : pour obtenir des informations supplémentaires sur les C.V.L. vous pouvez visiter le site Internet de la ville ([www.tours.fr](http://www.tours.fr)) où une présentation succincte est disponible, ou alors contacter le service Démocratie Locale (cvl@ville-tours.fr).

**Pouvoir d'orientation** : Lorsqu'un projet émis par les membres dépasse les compétences d'actions et financières du C.V.L., celui-ci peut être inscrit dans le Pouvoir d'orientation qui est une liste de proposition d'action adressées à la mairie.

**Public** : il est naturellement invité à participer aux diverses réunions plénières du C.V.L. de sa zone. De plus, tout habitant peut poser une question au C.V.L. sous réserve de l'adresser,

**Règlement Intérieur** : chaque CVL rédige son propre règlement intérieur dans le respect de la Charte des CVL.

**Renouvellement** : chaque année la moitié, au minimum, des membres du collège des citoyens est renouvelée par tirage au sort à partir d'une liste de personnes s'étant inscrites au préalable pour participer au CVL. Les conditions de renouvellement des autres collèges sont précisées dans la Charte des CVL.

**Réunions plénières** : elles réunissent 1 fois par trimestre environ l'ensemble des membres des 4 collèges qui composent le C.V.L. A cette occasion plusieurs thèmes sont débattus, l'état d'avancement des projets est présenté et certains projets sont décidés.

## INFORMATIONS PRATIQUES

*Pour nous faire connaître vos remarques, commentaires et suggestions ou pour toute demande d'information concernant les Conseils de la Vie Locale, vous pouvez nous contacter :*

→ **PAR VOIE POSTALE :**

- Mairie de Tours  
Service des Conseils de la Cohésion Sociale  
1 à 3 rue des minimes, 37926 Tours cedex 9, 02 47 21 60 00

→ **PAR E-MAIL :**

- [cvl@ville-tours.fr](mailto:cvl@ville-tours.fr)

→ **PAR TELEPHONE :**

- 02 47 31 39 51

→ **LE SITE INTERNET :**

- [www.tours.fr](http://www.tours.fr) → Rubrique Services & Infos pratiques → Vie Citoyenne et Etat Civil

# CHARTRE DES CONSEILS DE LA VIE LOCALE (C.V.L.)

En tenant compte de l'expérience acquise avec les Conseils consultatifs de quartier, la Municipalité prend l'engagement d'associer le plus largement possible l'ensemble des acteurs sociaux et les habitants à l'élaboration et à la conduite de l'action publique. Dans ce sens, les Conseils de la Vie Locale permettent de développer la démocratie locale, de faire appel à la citoyenneté et d'améliorer la solidarité sociale en réunissant ceux qui font et ceux qui vivent la Ville au sein d'une même structure.

## I. OBJECTIFS

1. Les Conseils de la Vie Locale visent à constituer un espace de dialogue, de concertation et de propositions. Ils ne se substituent pas aux Comités de quartiers déjà existants.
2. Dans ce but, les habitants, sont conviés à venir confronter leurs expériences, à donner leurs avis et à élaborer ensemble des projets au service de l'intérêt général et de la Ville.

## COMPOSITION

1. Les conseils sont constitués de quatre collèges distincts, représentant : les habitants, les associations de quartiers et Comités de quartier, les élus de la Ville et les services publics et municipaux. Leur composition est définie comme suit :
  - Collège des citoyens : Il est composé de quarante titulaires et d'un certain nombre de suppléants. Le collège des titulaires est constitué par des citoyens tirés au sort sur les listes électorales du secteur concerné (un tiers) et par des citoyens tirés au sort sur la base du volontariat (deux tiers). Ce collège est renouvelé par moitié tous les 2 ans avec possibilité de rester 2 années supplémentaires sur demande écrite. Par contre, le titulaire ne pourra plus faire partie du CVL pendant les 2 années suivantes. Les citoyens volontaires qui n'auront pas été tirés au sort en tant que titulaire feront partie du collège de suppléants renouvelé intégralement tous les 2 ans également.
  - Conformément à la Charte de fonctionnement des Conseils Citoyens, un représentant du collège habitant de chaque Conseil Citoyen est membre de droit du CVL de son secteur. Il ne peut pas faire partie du bureau d'un CVL.
  - Collège des associations / Comités de quartiers : dix membres dont les Comités de quartiers et les centres sociaux membres de droit. Les places restantes sont attribuées par tirage au sort aux associations (associations de riverains, de commerçants, d'habitants, de locataires, de parents d'élève du secteur concerné...) ayant plus d'un an d'existence et dont l'action concerne le territoire de la Ville. Le mandat est de 2 ans
  - Collège des élus : Le maire ou son représentant, douze titulaires (à la proportionnelle des groupes) désignés par le Conseil Municipal, et les conseillers départementaux du secteur concerné. Collège des services publics : cinq membres représentant des services publics et municipaux, sollicités par le Maire.
2. Peut être membre, toute personne de plus de seize ans résidant ou travaillant dans le secteur géographique concerné et qui n'est pas membre d'un autre Conseil de la Vie Locale.

## ROLE

- Les Conseils de la Vie Locale s'engagent à œuvrer dans l'intérêt général, pour cela :
1. Ils sont consultés pour les projets initiés et soutenus par la Municipalité dans leur secteur géographique.
  2. Ils repèrent et analysent les besoins émergents dans leur secteur et essaient d'y apporter des réponses suffisantes.
  3. Ils sont force de propositions, notamment en ce qui concerne les équipements de quartier.

## FONCTIONNEMENT

1. Les assemblées plénières des Conseils de la Vie Locale sont régulières et publiques.
2. Chaque CVL est co-présidé par un élu municipal et un membre titulaire du collège des citoyens (ou son remplaçant) qui se partagent notamment l'animation des assemblées plénières.
3. Chaque Conseil élit en son sein les membres de son bureau composé de :
  - Quatre membres du collège des citoyens désignés par leurs pairs. dont le président et son remplaçant,
  - Deux membres du collège des associations / Comités de quartier (un membre de droit et une association)
  - Deux membres du collège des services : un représentant des services techniques et un représentant des services administratifs de la Ville,
  - Deux élus municipaux.
4. Le bureau est chargé de l'organisation des réunions de CVL et de la coordination des groupes de travail.
5. Le bureau prépare et organise le travail entre deux réunions plénières qui consiste à valider les comptes-rendus et à préparer l'ordre du jour. Il est assisté dans son travail par un personnel municipal.
6. Le bureau est constitué après chaque renouvellement de CVL. Il peut être renouvelé partiellement ou totalement.
7. Tout citoyen peut poser une question par écrit sous réserve de la faire parvenir au Coordonnateur des Conseils de la Vie Locale ou au bureau au moins huit jours avant la réunion plénière.
8. La création des groupes de travail est décidée en assemblée plénière, qui désigne également l'objectif de ce groupe de travail. Toutes personnes ou associations qualifiées peuvent être associées aux groupes de travail.
9. Chaque année, les Conseils de la Vie Locale organisent au moins une réunion publique pour faire le bilan de leurs activités, évoquer les perspectives et renouveler les instances.
10. Le Maire ou son représentant, peut participer aux travaux de chaque Conseil pour exposer la politique municipale et faire le point sur les projets en cours ou à venir.
11. Les Conseils disposent d'un budget participatif inscrit au budget primitif leur permettant de réaliser des investissements.
12. Les Conseils ont la possibilité de se doter d'un règlement intérieur régulant principalement leur organisation et leur fonctionnement interne
13. Un espace est réservé dans le journal municipal et sur le site internet de la ville pour l'expression des Conseils de la Vie Locale.